

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 865

Artikel: Sécurité : l'anguille sous Roche
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019653>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

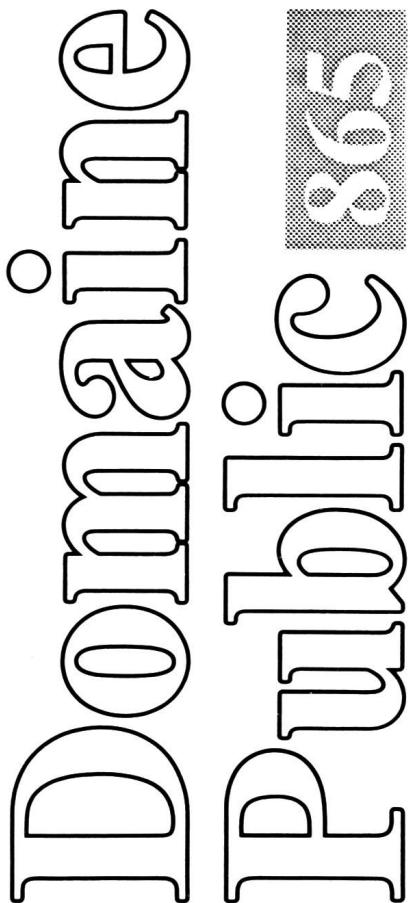
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



DP

J.A. 1000 Lausanne 1 27 mai 1987
Vingt-quatrième année
Hebdomadaire romand

Vases communicants

Greenpeace est une organisation qui nous a habitués aux actions coup de poing. La semaine dernière au petit matin, à Spreitenbach (Argovie), elle n'a pas failli à sa réputation. En immobilisant deux poids lourds sur une place de stationnement et en alertant les autorités, les militants écologistes ont mis en évidence des transvasages illégaux de liquides toxiques sur un terrain non équipé à cet effet par du personnel non qualifié. Mais surtout ils ont révélé le scandale de l'incinération de ces toxiques sur un navire au large des côtes hollandaises et l'absence de sérieux d'entreprises qui se chargent de convoyer ces déchets jusqu'à la mer du Nord.

La force de Greenpeace, c'est son professionnalisme. Les actions sont préparées avec soin, choisies et réalisées en fonction de leur impact sur l'opinion publique. Dans le cas de Spreitenbach, l'organisation surveillait depuis longtemps déjà l'entreprise coupable et ses relais en Allemagne; elle avait prélevé à deux reprises - les 26 avril et 6 mai - des échantillons dans les flaques provoquées au sol par les transvasages et les avait analysés. Lorsque la police arrive sur les lieux, elle n'a plus qu'à saisir l'objet du délit; la plainte pénale a déjà été envoyée au procureur argovien. Les militants sont revêtus de tenues de protection et portent des masques à gaz, car ils le savent, l'opération

n'est pas sans danger vu la toxicité des produits en cause (solutions chlorées). Bref des techniciens de l'écologie.

"L'affaire" de Spreitenbach montre les limites actuelles de notre politique de l'environnement. Bardés de normes et de prescriptions qui satisfont notre bonne conscience, nous continuons d'expédier à l'étranger nos déchets encombrants, sans trop nous soucier de ce qui leur est réservé. On vient même de décider d'y envoyer les déchets nucléaires (voir page 3). Des entrepreneurs honorables, qui probablement respectent lois et règlements dans l'enceinte de leur entreprise, confient des matières toxiques à des transporteurs douteux. Les administrations chargées d'appliquer les mesures de protection de l'environnement sont dépassés par l'ampleur du problème - une demande d'autorisation pour l'entreposage des déchets à Spreitenbach avait été refusée par les autorités. Dans ces conditions, ne faudrait-il pas faire assumer la responsabilité finale de la destruction des déchets à ceux qui les produisent? Et, par principe, renoncer à transférer à l'étranger? Les administrations ne devraient-elles pas encourager des organisations telles que Greenpeace, et rechercher leur collaboration? L'enjeu à terme est d'une importance telle qu'aucun effort n'est à négliger.

JD

SECURITE

L'anguille sous Roche

■ (ag) M. Fritz Gerber, président du Groupe Hoffman-La Roche, a commenté la marche de sa société, lors d'une conférence de presse. L'ATS en a donné un résumé. Chiffre d'affaires, effectifs, cash-flow, baisse du dollar, résultats de 86, perspectives 87, la routine. Intéressant d'apprendre que le Valium n'est plus protégé par une licence aux Etats-Unis; d'où une baisse de 30% des ventes.

La sécurité des installations chimiques était, à Bâle, qui a vu mourir

les anguilles, un passage obligé du propos présidentiel.

M. Gerber a déclaré: "A la suite de la catastrophe de Schweizerhalle, Roche a procédé à une révision de tout son concept de sécurité au niveau mondial". C'est ainsi qu'on tire leçon des malheurs d'autrui; merci à Sandoz. Mais on croyait pourtant se souvenir qu'une usine, appartenant au groupe Roche, avait, en Italie, à Seveso, par la dioxine provoqué une catastrophe lourde de conséquences humaines. Pourquoi avoir attendu la mort des anguilles bâloises pour procéder à une révision?

Un poisson mort sous sa fenêtre est plus "parlant" qu'un poison ultramontain!